

débordée — il n'y avait plus de sécurité pour personne ; — la noblesse surtout était devenue l'objet de la haine des clubs et des jacobins érigés en tyrans jusque dans le moindre village ; les listes des suspects étaient déjà dressées, un grand nombre de châteaux avaient été incendiés, aux cris sauvages de « *guerre aux châteaux, paix aux chaumières*, » et les nobles et les prêtres avaient dû aller chercher un asile sur la terre étrangère. C'étaient autant de proies qui échappaient aux jacobins et aux bourreaux, et n'ayant pu saisir leur personne, ils confisquèrent leurs biens. Toute révolution finit par le vol.

La Révolution avait donc confisqué alors les biens de ceux qui avaient préféré une retraite pleine de misère et de privations, à l'étranger, à une mort certaine et hideuse dans leur patrie. Les bibliothèques des émigrés avaient même été vendues, sans retard, mais ces ventes s'étaient faites d'une manière si dérisoire que le gouvernement dut ordonner, le 10 octobre 1792 M), le sursis de ces ventes,

(1) Ce décret concerne, entre autres, la collection d'histoire naturelle, trouvée à Dijon, de M. Jallin-Chamblant.

Le 12 ventôse an VI, parut un arrêté qui prescrivait l'apport à la grande bibliothèque de la collection d'histoire naturelle « qui se « trouvait dans l'appartement du citoyen Jacques *Imbert-Colomès*. « rue Sainte-Catherine, rayé d'abord de la liste des émigrés par la loi « du 30 prairial an V, et qui y fut maintenu en suite d'un arrêté du « 12 ventôse an VI, comme prévenu d'émigration. » Cette collection était *confisquée*. (Arch. de Lyon.)

Jacques Imbert-Colomès, échevin et commandant de la ville de Lyon en 1789, député au conseil des Cinq-Cents, déporté le 19 fructidor an V, est mort à Bath, en 1839, âgé de 84 ans. Une des rues du quartier Saint-Sébastien porte son nom. Il est l'auteur de plusieurs opuscules politiques. Le plus rare a pour titre : *Épître aux citoyens de Lyon*, 1790, in-8° de 14 p. (Lyonn. dign. de mém., page 152.)